

PROCEDURE : Demande d'une carte d'identité

La demande doit impérativement être effectuée par l'intéressé(e) lui (elle)-même. L'enfant mineur (moins de 18 ans) doit être accompagné d'un parent exerçant l'autorité parentale ou du tuteur légal.

L'ancienne carte d'identité est à présenter lors de la demande. En cas de perte ou vol, une déclaration afférente auprès d'un commissariat de police est obligatoire.

La photo est prise au bureau de la population au moment de la demande.

Tarifs : La taxe de chancellerie au profit de l'Etat pour une carte d'identité est fixée à :

14€ pour une carte d'identité valide 10 ans (titulaire de plus de 15 ans)

10€ pour une carte d'identité valide 5 ans (titulaire entre 4 et 15 ans)

5€ pour une carte d'identité valide 2 ans (titulaire de moins de 4 ans)

Cette taxe au profit de l'Etat est à acquitter par le citoyen avant de se présenter à l'administration communale sur le compte CCPL suivant :

TS-CE CTIE, CARTES D'IDENTITES

L-1011 Luxembourg

IBAN: CCPL LU44 1111 7028 7715 0000

Communication: « Prénom Nom »

La preuve de paiement est à présenter au moment de la demande de la carte.

Informations supplémentaires :

Possibilité d'activation des certificats d'authentification et de **signature électronique** pour les citoyens majeurs au moment de la demande (adresse email requise). Le code PIN secret sera envoyé par courrier postal par le CTIE quelques jours avant la délivrance de la carte.

Procédure accélérée (à partir de début août 2014) : Tarif 45€, délai de 3 jours ouvrables, délivrance au CTIE (11 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg).

Le **délai** d'établissement normal est de 10 jours.

La **taxe de chancellerie** communale s'élève à 5 € (payable en espèces au moment de la demande).

Les **anciennes cartes** d'identité resteront valables jusqu'à leur date d'expiration et ne seront renouvelées qu'aux conditions prévues par le règlement grand-ducal.